

Obligations et responsabilités de l'élève lors des séjours

Candidature :

- L'élève doit compléter le dossier de candidature en ligne et informer son professeur principal et le responsable du Pôle International dès qu'il candidate.
- La candidature de l'élève est soumise à l'approbation de l'équipe pédagogique et la direction au regard du niveau scolaire du candidat.
- L'élève peut s'il le souhaite, suivre les cours prodigués à ses camarades pendant son absence. Pour cela, il nous communiquera les coordonnées d'un de ses camarades qui acceptera de lui communiquer l'essentiel des notions abordées dans les spécialités choisies. L'élève s'engage à compléter le document relatif au suivi scolaire proposé.
- L'élève et sa famille ont pris connaissances que les frais de scolarité à l'Institution Mongazon seront maintenus sur les périodes d'absence (excepté les frais de restauration) à l'exception des candidats postulant pour une année complète.
- En cas de réciprocité d'accueil, les frais de scolarité du correspondant accueilli seront facturés à la famille d'accueil de Mongazon.

Comportement:

- L'élève devra se montrer responsable dans toutes ses prises de décisions, ses choix et ses actions.
- L'élève ne se mettra pas en danger et fera preuve de discernement.
- L'élève, en tant qu'ambassadeur de son établissement, de sa région et de son pays, devra avoir un comportement en adéquation avec ce rôle.
- L'élève devra toujours se montrer respectueux envers la famille d'accueil et devra s'efforcer de respecter les manières de la famille d'accueil (en termes d'hygiène, de comportement à table, etc.) dans la mesure où ces manières ne s'opposent pas à ses propres croyances et impératifs culturels.
- L'élève ne se montrera pas agressif envers les membres de la famille d'accueil et réciproquement.

Communication et intégration:

- L'élève fera les efforts nécessaires pour découvrir et participer aux activités de sa famille et de sa communauté d'accueil afin de s'intégrer au mieux.
- D'une manière générale, l'élève s'efforcera de parler la langue du pays d'accueil. L'élève s'investira dans toutes les activités scolaires proposées par l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'envoi.
- L'élève limitera autant que possible les communications avec sa famille et ses amis de son pays d'origine.

Difficultés et problèmes de communication :

- ➔ En cas de difficultés et de problèmes de communication, l'élève prendra immédiatement contact avec le coordinateur de l'établissement d'accueil ainsi qu'avec le coordinateur de son établissement d'envoi afin qu'une médiation puisse être mise en place et afin d'éviter que la situation ne s'aggrave.

Tâches ménagères :

- ➔ L'élève se pliera aux demandes de la famille d'accueil concernant les tâches ménagères quotidiennes telles que la vaisselle, le rangement et le ménage de sa chambre, l'entretien de son linge, la préparation de son déjeuner, la participation à la préparation des repas, etc.

Respect du règlement familial :

- ➔ L'élève doit respecter les règles de la famille. Ces règles peuvent porter sur le couvre-feu, les tâches ménagères, les visites, les appels téléphoniques, l'utilisation des appareils électroniques. Aucun changement majeur concernant les modalités d'accueil ne peut être fait par l'élève sans que le coordinateur du programme n'en ait été informé et ait formellement donné son accord.

Tenir la famille d'accueil informée :

- ➔ La famille d'accueil doit, à tout moment, savoir où et avec qui se trouve l'élève. La famille d'accueil doit être informée de ses heures de départ et de retour à la maison. **Il est de la responsabilité de l'élève de tenir la famille d'accueil informée.**

Conduite de véhicule à moteur :

- ➔ Du fait des risques et responsabilités associés à la conduite de véhicules, l'élève a interdiction de conduire un véhicule à moteur. Cette interdiction concerne notamment les voitures, les camions, les motos, les quads, les bateaux, les véhicules agricoles, les motoneiges etc. Le non-respect de cette règle aura pour conséquence un renvoi immédiat.

Activités illégales :

- ➔ L'élève a interdiction de s'adonner à une activité illégale (qui ne respecte pas les lois des deux pays) où que ce soit. Le non-respect de cette règle aura pour conséquence un renvoi immédiat.

Possession et consommation d'alcool, de tabac et de drogues:

- ➔ L'élève a interdiction de posséder ou de consommer **de l'alcool, du tabac ou de la drogue**, dans la famille d'accueil ou ailleurs. L'élève n'utilisera les médicaments qui lui ont été prescrits qu'au regard de la posologie indiquée. Le non-respect de cette règle aura pour conséquence un renvoi immédiat du programme.

Possession et usage d'une arme :

- ➔ Il est interdit à l'élève de manipuler, de posséder, de cacher ou de faire usage d'une arme à feu ou toute autre arme où que ce soit. Le non-respect de cette règle aura pour conséquence un renvoi immédiat.

Activités dangereuses :

- ➔ Sans l'accord écrit de sa famille, l'élève ne pourra participer à des activités jugées dangereuses telles que, notamment, la chasse, le maniement d'armes à feu, le parachute, le deltaplane, le planeur, le parachute ascensionnel, le jet-ski, la plongée sous-marine, la motoneige, la montgolfière, l'alpinisme, le saut à l'élastique, le saut d'obstacles etc. La famille d'accueil ne devra en aucun cas autoriser, encourager ou exiger la participation de l'élève à l'une de ses activités ou à toute autre activité considérée comme étant à haut risque à moins qu'une assurance spécifique soit prise avant le départ.

toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur. any reproduction forbidden without approval of the author

Loisirs :

- ➔ Si la famille de l'élève donne son consentement par écrit, et si l'élève a une assurance adéquate, l'élève peut pratiquer des activités de loisirs telles que, notamment, voler dans un avion privé (mais pas le piloter), monter à cheval, faire de l'escalade dans la cadre associative ou scolaire, prendre place dans un bateau à moteur (mais pas le conduire), pêcher (en respectant la législation), faire de la voile, surfer, faire du kayak et du canoë, faire de la natation, plonger, faire du snorkeling, faire du snowboard, skier, faire du ski nautique. Si la famille de l'élève s'oppose aux activités sus-mentionnées, la famille d'accueil ou l'établissement d'accueil ne devront en aucun cas autoriser, encourager ou exiger que l'Elève y participe.

Voyage : Pendant son séjour, l'élève ne peut pas voyager seul.

Décisions importantes :

- ➔ Ni la famille d'origine, ni la famille d'accueil ne doivent autoriser, encourager voire exiger que l'élève prenne des engagements ou des décisions majeures, telles que se marier, se convertir à une nouvelle religion, donner un organe ou toute autre décision ou engagement ayant des conséquences majeures, que celles-ci soient sociales, légales, politiques ou religieuses.

Infraction aux règles :

- ➔ Toute infraction à la Charte pourra entraîner le renvoi immédiat du programme. Tous les coûts associés au renvoi du programme (notamment les changements opérés auprès des transporteurs aériens ou autres) seront à la charge de l'élève et de sa famille.

Tolérance religieuse et culturelle:

- ➔ L'élève fera de son mieux pour apprendre et pratiquer la langue et découvrir la culture du pays d'accueil.

L'élève respectera les pratiques religieuses et culturelles de la famille d'accueil mais n'est pas tenu d'y participer

RULES OF CONDUCT

Requirement of and restrictions on the student

Attending school

Attending school is compulsory. The student is required to participate fully in school activities and to complete all assignments and school work.

Behaviour

- The student shall show responsible behavior in all ways whether it is in decision making or in action.
- The student shall not put himself or herself in danger and shall use good judgment and common sense.
- The student, acting as ambassador to his/her school, region and country, shall behave accordingly.
- The student shall be respectful of the host family at all times and shall make a good faith effort to comply with the manners expected by the host family to the extent that these manners are not inconsistent with the student's beliefs or cultural requirements. Such manners shall include, without limitation, appropriate hygiene and table manners.
- The student shall not exhibit aggressive behavior towards any member of the host family and vice versa.

Communication and integration

- The student shall integrate himself or herself into their host family and community through tolerance and willingness to learn and participate.
- As a general rule, the student shall make every effort to speak in the host country's language.
- The student shall fully engage in all school activities as defined by the host school in partnership with the sending school.
- The student shall therefore try and limit communication with their families and friends from their home country.

Problems and cultural misunderstanding

- In case of problems or misunderstanding, the students need to contact as soon as possible with the coordinators of the host school and sending school so as to avoid a crisis.

Chores

- The student shall comply with the host family's requests for the student to contribute to daily household chores such as dish-washing, tidying, cleaning his or her room, washing and folding his or her laundry, preparing his or her own lunch, assisting with the preparation and clean-up after meals, and the like. However, as the student comes on a tourist visa, the host family shall not permit, require, or encourage the exchange student to babysit or perform labor for the host family.

Compliance with host family rules

- The student shall comply with all reasonable rules of the host family, including but not limited to rules regarding curfew, chores, visitors, phone calls, e-mail access, and use of electronics, including cell phones. No major changes to the living arrangement originally agreed upon shall be made by the Student without prior notice to and formal approval from the program coordinator.

toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur. any reproduction forbidden without approval of the author

Obligation to keep host family informed

- ➔ The student must at all times keep the host family informed of his or her whereabouts, the persons with whom he or she is associating, and the time of departure from and return to the host family's home.

Operation of motor vehicles

- ➔ Because of the risk and liability associated with the operation of motor vehicles, the student may not at any time be permitted or required to drive any motorized vehicle, including but not limited to cars, trucks, motorcycles, all-terrain vehicles ("ATVs"), boats, farm equipment, snowmobiles, and the like. Violation of this rule is grounds for immediate dismissal from the program.

Illegal activities

- ➔ The student is strictly prohibited from engaging in any illegal activity, whether inside or outside the host family's home, during the duration of the Program. Violation of this rule is grounds for immediate dismissal from the program.

Possession and use of tobacco, alcohol and illegal drugs

- ➔ The student is strictly prohibited from using or possessing tobacco, alcohol, marijuana, or illegal drugs, whether inside or outside the host family's home, during the duration of the program, and shall use all medications prescribed to him or her only as prescribed.
- ➔ The student shall not go to parties where tobacco, alcohol, marijuana, or illegal drugs are being used.
- ➔ Violation of this rule is grounds for immediate dismissal from the program.

Possession and use of firearms and other weapons

- ➔ The student is strictly prohibited from using, firing, possessing, concealing or otherwise handling firearms or weapons of any kind, whether inside or outside the host family's home, during the duration of the program. Violation of this rule is grounds for immediate dismissal from the program.

High-risk activities

- ➔ Regardless of whether the student's parent consents, the student shall not, while in the custody of the host family, participate in high-risk activities including but not limited to hunting, use of firearms, skydiving, scuba diving, hang gliding, glider riding, parachute jumping, parasailing, jet skiing, snowmobiling, hot air ballooning, mountaineering, bungee jumping, horse jumping, or the like. Regardless of whether the student's parent consents, the host family shall not permit, encourage, or require the student's participation in the aforementioned high-risk activities or similar activities that a reasonably prudent person would consider to be "high-risk."

Recreational activities

- ➔ If the student's parent consents in writing, and if the student is adequately covered by his/her insurance, the student shall be permitted to engage in recreational activities, including but not limited to, riding in (but not driving) a private plane, riding a horse, riding in (but not driving) a motorboat or other power-driven water vessel, fishing in accordance with local law, sailing or riding a kayak, canoe, sailboat, or surfboard, swimming, diving, snorkeling, biking, snow skiing, snowboarding, waterskiing, wakeboarding, rock-climbing and the like. If the student's parent(s) object to the student's participation in any of the aforementioned recreational activities, neither the host family nor the host school shall permit, encourage or require the student to participate in the said activities.

Travel : The student shall not be permitted to travel by him or herself during the duration of the Program.

Life-changing decisions

- ➔ The student shall not be permitted, encouraged or required, by either the host family or the student's natural family, to make any life-changing decisions or commitments while living with the host family, including but not limited to the decision to marry, convert to a different religion, undergo an organ donation surgery, or other decisions with significant social, legal, political or religious ramifications.

Consequences of violation

- ➔ Even if not specifically mentioned in the above sections, violations of the rules in any of the above sections is grounds for possible dismissal from the Program. All costs associated with dismissal from the program, including rescheduling of transportation such as airline flights, shall be borne by the student and the family.

Religious and Cultural tolerance

- ➔ The student shall make a good faith attempt to practice the language and learn about the culture of the host country.
- ➔ The student shall be respectful of the host family's religious and cultural practices, if any, but need not participate in such practices.